

Ministère chargé de  
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06 MAI 2020

Dossier complet le :

04 MAI 2020

N° d'enregistrement :

69-JDPP-011

1. Intitulé du projet

Projet d'extension de la plateforme de transit/regroupement de Pneus Usagés Non Réutilisables (PUNR) de Saint-Pierre-de-Chandieu (69)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUREC ENVIRONNEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean-Marc BUCCELLA

RCS / SIRET

3 9 8 2 1 6 2 0 0

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Le projet se situe dans la catégorie 1 de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement : Installation classée pour la protection de l'environnement	Le projet d'extension est limitrophe au site existant d'EU.REC. Site ICPE soumis à autorisation L'extension projetée permettra de disposer d'une capacité nouvelle de transit et d'entreposage et de tri de déchets non dangereux (pneus) de l'ordre de 2 600 m <sup>3</sup> , venant s'ajouter au volume actuel 8 335 m <sup>3</sup> . Cette extension est visée par la rubrique 2714 de la nomenclature des ICPE pour laquelle le site est actuellement soumis à autorisation par arrêté préfectoral en date de 2016.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre d'une réorganisation de l'ensemble de ces activités au sein du parc d'activités des Portes du Dauphiné de Saint-Pierre-de-Chandieu et afin de rationaliser les transports et ces activités, EU.REC envisage l'acquisition de la parcelle AC 71 (3 535 m<sup>2</sup>) limitrophe au site existant afin de pouvoir disposer d'une capacité nouvelle de transit et d'entreposage de pneus usagés toutes catégories et/ou de broyats de pneus ainsi qu'une zone de tri de pneus usagés de poids-lourds (catégories B).

Les aménagements envisagés sur cette extension sont les suivants, avec la mise en place :

- d'un pont bascule ;
- de 4 box d'entreposage en béton (legioblock – propriété de résistance au feu REI de 240 minutes) de pneus usagés toutes catégories et/ou de broyats de pneus d'une capacité totale de 1 440 m<sup>3</sup>;
- d'un box de tri en béton (legioblock) de pneus usagés de poids-lourds (catégories B) d'une capacité de 578 m<sup>3</sup>;
- Environ 30 bennes (vides ou pleines) d'une capacité de 35 m<sup>3</sup> chacune soit une capacité totale de 1 050 m<sup>3</sup>.

La localisation de ces aménagements est présentée par le plan du projet en Annexe 4.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du dossier est de régulariser les activités du site existant en proposant des aménagements compatibles avec le développement de l'activité d'EU.REC en rationalisant les transports et en disposant d'une capacité nouvelle de transit et d'entreposage de pneus usagés toutes catégories et/ou de broyats de pneus ainsi qu'une zone de tri de pneus usagés de poids-lourds (catégories B) sous réserve d'être compatible notamment au regard du risque incendie en limite de propriété avec la mise en place de box en béton (legioblock) dont la propriété de résistance au feu est REI de 240 minutes.

Ce projet permettra l'extension de la plateforme existante, située sur la parcelle accolée à l'Est (AC130).

Aucune activité de broyage ou de cisailage ne sera réalisée au droit de l'extension. Il s'agira uniquement de tri à la pelle, de transit et de stockage.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

En phase chantier, il sera prévu une légère mise à niveau des terrains d'implantation (terrassement) avant d'aménager les éléments mentionnés au 4.1.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, les activités projetées seront le transit et l'entreposage de pneus usagés toutes catégories et/ou de broyats de pneus ainsi que le tri manuel de pneus usagés de poids-lourds (catégories B).

Les aménagements envisagés sur cette extension sont les suivants, avec la mise en place :

- d'un pont bascule ;
- de 4 box d'entreposage en béton (legioblock – propriété de résistance au feu REI de 240 minutes) de pneus usagés toutes catégories et/ou de broyats de pneus d'une capacité totale de 1 440 m<sup>3</sup>;
- d'un box de tri en béton (legioblock) de pneus usagés de poids-lourds (catégories B) d'une capacité de 578 m<sup>3</sup>;
- Environ 30 bennes (vides ou pleines) d'une capacité de 35 m<sup>3</sup> chacune soit une capacité totale de 1 050 m<sup>3</sup>.

La localisation de ces aménagements est présentée par le plan du projet en Annexe 4.

Cette activité s'effectue dans une stratégie de limitation des déplacements des activités d'EU.REC au sein du arc d'activités des Portes du Dauphiné de Saint-Pierre-de-Chandieu.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les activités projetées sur le projet d'extension sont visées par la rubrique 2714 de la nomenclature des ICPE. Rappelons que le site est actuellement soumis à autorisation pour cette rubrique 2714.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet est prévu sur une parcelle de 3535 m <sup>2</sup> . Il comprend l'aménagement d'équipements d'entreposage (bennes, boîtes béton...) : - de 4 boîtes d'entreposage en béton. Les dimensions de ces boîtes béton seront les suivantes : Longueur : 16 m, Largeur : 8 m et Hauteur : 4 m - d'une boîte de tri en béton dont les dimensions seront les suivantes : Longueur : 17 m, Largeur : 17 m et Hauteur : 4 m. - Environ 30 bennes d'une capacité unitaire de 35 m <sup>3</sup>	

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Saint Pierre de Chandieu (69)

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 45° 66' 88" 91 Lat. 05° 00' 83" 89

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

Il s'agit d'une extension d'un site ICPE régulièrement autorisé et qui dispose d'un Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'exploiter principal en date de 2016.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 2 la plus proche est située à environ 10 km de la zone de projet : Ensemble fonctionnel des Vallées de la Bourbre et du Catelan. La ZNIEFF de type 1 la plus proche est située à 5,8 km de la zone projet : Gravières de Berlay et de Pierre blanche.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de St-Pierre-de-Chandieu n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site concerné par un arrêté préfectoral de protection de biotope le plus proche (Confluence Bourbre-Catelan) est situé à 10 km de la zone de projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de St-Pierre-de-Chandieu n'est pas située sur le territoire d'une commune littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc naturel marin, zones de conservation halieutiques ou parc national n'est recensé à moins de 100 km du site. La réserve naturelle nationale du Haut-Rhône français, qui est celle la plus proche du site, est située à 38 km de la zone de projet. Le parc naturel régional du Pilat, qui est le parc naturel régional le plus proche, est situé à 18,2 km du site. La réserve naturelle régionale de l'Etang de Saint-Bonnet, qui est la réserve naturelle régionale la plus proche, est située à 13,3 km du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension est compris en secteur de nuisance sonore couvert par l'arrêté préfectoral n°2009-3514 portant classement des infrastructures de transport terrestre
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La site n'est pas situé dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche « Etang des Cadelières », est située à 3,3 km du site de projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Pierre de Chandieu est concernée par le Plan de Prévention des Risques prévisibles d'inondation (PPRI) de la vallée de l'Ozon approuvé le 9 juillet 2008.  Toutefois, le projet extension n'est concerné par aucun zonage de Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) ou Naturels (PPRN) ou Technologiques (PPRT)  Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) de la vallée de l'Ozon a été approuvé par arrêté préfectoral interdépartemental n° 2008-3752 du 09/07/2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les bases de données BASOL, BASIAS et SIS, les terrains d'implantation de l'extension ne sont pas situés sur des sites ou sols pollués. Toutefois, le constat de pollution des sols (PC Environnement 2020) présenté en Annexe 7 montre que le terrain présente des anomalies en 2 points du site. Vis à vis de ces anomalies, il est prévu que l'ensemble du site soit imperméabilisé : mise en place d'un enrobé de 0,3 cm comme préconisé et gestion des terres excavées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension se situe dans la ZRE "Couloirs de l'Est Lyonnais".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension ne se situe sur aucun périmètre de protection (immédiat, rapproché ou éloigné) de captage destiné à l'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit ou classé le plus proche du projet d'extension est le site inscrit « Château de Bonce et ses abords », situé à 9,1 km.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) des « L'isle Crémieu » (FR8201727), située à environ 12 km à l'Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit ou classé le plus proche du site de projet est le site inscrit « Château de Bonce et ses abords », situé à 9,1 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun puits de pompage des eaux souterraines ne sera présent sur le projet d'extension.  Aucun raccordement à un réseau d'eau ne sera réalisé dans le cadre du projet d'extension.  Le projet d'extension consistant en un transit, tri et stockage de Pneus Usagés Non Réutilisables (PUNR) ne nécessitera aucune consommation d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension se situe dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) "Coulours de l'Est Lyonnais". Toutefois, dans la mesure où le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau ni rejets d'eaux usées ou de process et qu'il est prévu une gestion des eaux pluviales son incidence sera faible. f. Annexe 10 Etude d'un dispositif de gestion des eaux pluviales (Antea Group 2020) et Annexe 9 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne seront pas excédentaires en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne seront pas déficitaires en matériaux, le projet sera équilibré en terme de déblais/remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension s'inscrit dans une zone d'activité, zone déjà largement anthropisée et qui montre un intérêt écologique et agricole mineur.  En effet, les terrains d'implantation ne présentent aucun habitat, ni aucune espèce floristique et faunistique d'intérêt.  Par ailleurs, le projet est localisé en dehors de tout espace naturel protégé et agricole.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche du projet est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) de « L'isle Crémieu », situé à environ 12 km à l'Est.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire. Cf . Annexe 8 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone déjà artificialisée dans le parc d'activités des Portes du Dauphiné.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension n'est pas concerné par un risque technologique lié aux canalisations de transport de matières dangereuses.  De plus, aucune servitude relative aux périmètres de protection aux alentours des canalisations de transport de matière dangereuse ne s'applique au droit du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension n'est concerné par aucun zonage de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun scénario d'exposition des populations riveraines n'a été retenu dans le cadre du projet. Par ailleurs, le site sera régulièrement entretenu et nettoyé et les déchets seront correctement gérés et stockés.  Cf. § 3.3. Incidences sur les risques de l'Annexe 9 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en une réorganisation de l'ensemble des activités d'EU.REC au sein du parc d'activités des Portes du Dauphiné de Saint-Pierre-de-Chandieu et permettra de rationaliser les transports de ces activités. Aucun trafic supplémentaire n'est attendu.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est source de bruit, notamment lié à la circulation de camions. Cette incidence est faible car le périmètre du projet est compris en secteur de nuisance sonore couvert par l'arrêté préfectoral n°2009-3514 en lien avec la ligne SNCF Lyon/Grenoble, concernant la liste des infrastructures de transport terrestre bruyante.  Cf. § 3.4.2. Emissions sonores de l'Annexe 9 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre du projet aucun nouveau produit ne sera mis en œuvre ; il ne sera donc pas susceptible d'émettre des odeurs spécifiques, il n'y aura pas de changement au niveau de l'incidence des odeurs.</p> <p>Aucune odeur particulière ne sera émise dans le cadre du projet (activité de tri, transit et stockage de Pneus Usagés Non Réutilisables).</p> <p>De plus, aucune plainte ni remarque de riverains due aux odeurs du site n'a, jusqu'à aujourd'hui, été enregistrée. L'incidence des odeurs lié au projet sera donc faible.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'incidence liée aux vibrations du projet est considérée comme négligeable.</p> <p>Cf. § 3.4.4. Vibrations de l'Annexe 9 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'incidence des émissions lumineuses liée au projet sera faible.</p> <p>Cf. § 3.4.5. Emissions lumineuses de l'Annexe 9 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera à l'origine d'aucune émission atmosphérique canalisée.</p> <p>Cf. § 3.5.1. Rejets atmosphériques de l'Annexe 9 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne devrait pas être à l'origine de rejets liquides, étant donné que les activités projetées ne nécessiteront aucune utilisation d'eau.</p> <p>L'extension disposera d'un système de collecte et de traitement des eaux pluviales, dimensionnés selon les règles de l'art.</p> <p>Cf. Annexe 10 Etude d'un dispositif de gestion des eaux pluviales (Antea Group 2020) et § 3.5.2. Rejets liquides de l'Annexe 9 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne devrait pas être à l'origine de rejets liquides, étant donné que les activités projetées ne nécessiteront aucune utilisation d'eau.</p> <p>L'extension disposera d'un système de collecte et de traitement des eaux pluviales, dimensionnés selon les règles de l'art.</p> <p>Cf. Annexe 10 Etude d'un dispositif de gestion des eaux pluviales (Antea Group 2020) et § 3.5.2. Rejets liquides de l'Annexe 9 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne devrait pas affecter la production et la gestion de déchets du site. Les déchets sont triés à la source et orientés vers des filières d'élimination autorisées et appropriées.</p> <p>Cf. § 3.5.3. Déchets de l'Annexe 9 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément de patrimoine, architectural, culturel, archéologique et paysager n'est présent dans l'environnement du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans la zone d'activité, zone déjà largement anthropisée et qui montre un intérêt écologique et agricole mineur.  Par ailleurs, il est localisé en dehors de tout espace naturel protégé et agricole  L'incidence du projet sera donc faible..

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun effet cumulé n'est identifié avec les 2 projets recensés en raison de leur éloignement à plus de 2 km du projet d'extension et de leur situation géographique, de l'autre côté de l'A43.

Cf. § 4. Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets existants de l'Annexe 9 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les modalités de gestion des déchets prévus dans le cadre de ce projet viseront à préserver le milieu naturel.

L'extension disposera d'un système de collecte et de traitement des eaux pluviales, dimensionné selon les règles de l'art.

Plusieurs mesures sont prévues afin de d'éviter et de réduire l'exposition aux nuisances sonores, etc. (Cf. 3. Incidences du projet d'extension de l'Annexe 9 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet.).

Par ailleurs, l'extension projetée sera régulièrement entretenue et nettoyée et les déchets seront correctement gérés et stockés.

Pour rappel, le projet n'occasionnera aucun effluent associé ni aucune sensibilité environnementale.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension intervient dans un secteur urbanisé, au sein d'une zone industrielle.

Les incidences susceptibles d'être occasionnées par le projet d'extension sont négligeables. Il s'agit d'activité de transit et de tri réalisées dans la continuité d'un site existant et régulièrement autorisé.

Par ailleurs, le projet ne nécessitera aucune utilisation d'eau, aucun rejet liquide ne sera donc associé aux activités projetées.

Les impacts positifs liés au site sont le regroupement des activités de stockage et de valorisation des Pneus Usagés Non Réutilisables dans une logique de réduction des déplacements et de limitation des ressources.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <b>paysage lointain</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un <b>projet de tracé</b> ou une <b>enveloppe de tracé</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Etude environnementale et Constat de pollution des sols (PC Environnement 2020)

Annexe 8 : Pré-diagnostic écologique (Evinerude 2019)

Annexe 9 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet

Annexe 10 : Etude d'un dispositif de gestion des eaux pluviales (Antea Group 2020)

Annexe 11 : Etude de la résistance au feu des legioblock (propriété de résistance au feu REI de 240 minutes)

Annexe 12 : Rapports flumilog (calcul de flux thermiques)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

